



ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

TROISIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE SECURITE DE L'AVIATION POUR LA REGION AFRIQUE-OCEAN INDIEN (RASG-AFI/3)

(Yamoussoukro, Côte d'Ivoire 03-04 Décembre 2015)

Point 4 de l'ordre du jour-: Rapport d'activités du RASG-AFI

PROJET D'ENQUETES SUR LES ACCIDENTS D'AVIATION (AIG)

(Ethiopie – Etat Champion AIG)

SOMMAIRE

La présente note de travail décrit le projet d'élaboration d'une trousse d'outils pour les enquêtes des accidents d'aviation (AIG iKit), afin d'aider les Etats à mettre en place et maintenir des agences indépendantes et efficaces chargées d'enquêter sur les accidents aux niveaux national et régional et à atteindre les objectifs AFI y relatifs en vue de ramener le taux d'accident à la moyenne mondiale. La présente note revient également sur les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre du Projet par l'Equipe d'Appui à la Sécurité - Enquêtes sur les accidents.

Suite à donner par la réunion: La réunion est invitée à:

- a) Enregistrer les progrès réalisés dans l'élaboration du Projet AIG iKit;
- b) Encourager tous les acteurs à contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des activités à venir de l'initiative de la sécurité des AIG.

REFÉRENCE (S): Manuel des procédures RASG-AFI;
Rapports de réunions RASG-AFI/2;
Procès-verbaux des téléconférences du RASC.
Déclaration de la conférence des Ministres africains en charge de l'Aviation civile,
Abuja, juillet 2012.

1. INTRODUCTION

1.1 Quatre Equipes d'Appui à la Sécurité ont été créées au sein du RASG-AFI en vue de faciliter et apporter leur appui à l'élaboration, la priorisation et la mise en œuvre des initiatives et projets d'amélioration de la sécurité pour relever les défis auxquels est confrontée la région. Une de ces

équipes d'Appui à la sécurité, l'équipe d'appui à la sécurité- Enquêtes sur les Accidents d'Aviation (AIG – SST), a pour responsabilité d'aider les Etats à mettre en place des agences indépendantes chargées des enquêtes sur les accidents d'aviation au niveau national et / ou régional.

1.2 Lors de la deuxième réunion du RASG-AFI (RASG-AFI/2) tenue à Dakar en novembre 2013, le Groupe a approuvé les Termes de Référence de chaque équipe d'appui à la sécurité visant à orienter leur travail conformément aux dispositions du Plan pour la Sécurité de l'Aviation dans le monde (GASP), aux objectifs stratégiques de l'ICAO et aux objectifs cibles de sécurité d'Abuja identifiés par la conférence ministérielle d'Abuja en 2012.

Contexte des enquêtes sur l'aviation

1.3 L'objectif à court terme du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) est la mise en œuvre d'un système national efficace de supervision de la sécurité, d'accorder la priorité à la réduction du taux d'accidents d'aviation dans le monde conformément aux objectifs de sécurité de l'aviation pour l'Afrique afin de ramener progressivement le taux d'accident en Afrique au niveau de la moyenne mondiale d'ici à la fin de 2015.

1.4 L'OACI assure le suivi des capacités de supervision des Etats dans la mise en œuvre d'un système efficace de supervision de la sécurité reposant sur les 08 éléments essentiels (CE). L'analyse des résultats d'audits de l'USOAP a permis de déterminer que l'AIG est le point faible commun aux Etats de la région AFI.

2. ANALYSE

Agences nationales chargées des enquêtes sur les accidents d'aviation (AIG iKit)

2.1 Une enquête efficace sur les accidents ou les incidents d'aviation émet des recommandations appropriées sur la sécurité en vue de prévenir la répétition d'événements similaires. Afin d'aider les Etats à se doter d'un cadre réglementaire (législation et procédures) pour une mise en œuvre efficace des dispositions de l'Annexe de l'OACI, l'équipe de soutien à la sécurité de l'AIG doit élaborer et proposer aux Etats un modèle de trousse d'outils (AIG iKit) qui corresponde au niveau de circulation et à l'environnement juridique de ces Etats. A cet effet, un projet de proposition a été distribué aux membres du RASG AFI.

2.2 L'adoption et/ou l'adaptation de l'AIG-iKit devrait être facilitée par des ateliers permettant ainsi d'améliorer la mise en œuvre efficace de l'AIG dans chaque Etat. Par conséquent, la définition de ces dispositions fondamentales servira de fondement pour tout système d'enquête sur les accidents et incidents d'aviation.

Création d'une organisation régionale d'enquête sur les Accidents

2.3 Le cadre des enquêtes sur les accidents d'aviation a été examiné sous trois angles, à savoir: 1. la création d'organisation régionale chargée des enquêtes sur les accidents (RAIO) et d'une organisation régionale chargée de la supervision de la sécurité (RSOO); 2. La coopération bilatérale par la signature d'un protocole d'accord entre 2 ou plusieurs Etats qui dépendront l'un de l'autre pour les activités de l'AIG; et 3. La création par chaque Etat de son propre conseil d'administration/ou d'une agence AIG indépendants.

2.4 L'équipe de soutien à la sécurité – AIG (AIG-SST) a mené une enquête au sein des Etats membres du RASG-AFI afin de déterminer l'état de mise en œuvre/ création d'agences régionales chargées des enquêtes sur les accidents d'aviation ; déclarer les organes AIG et/ou finaliser les accords y relatifs entre les Etats AFI ou avec des tiers extérieurs. Des 48 Etats seuls 20 ont répondu au questionnaire de l'enquête.

2.5 Il est cependant prévu que pour la plupart des Etats AFI, la création d'une organisation régionale chargée d'enquêter sur les accidents constituée d'un pool d'enquêteurs qualifiés, serait la solution adéquate et la meilleure option pour la mise en œuvre d'un système efficace d'investigation et de prévention. Ainsi, un certain nombre d'activités visant la création d'organisations régionales d'enquêtes sur les accidents dans la région ont été lancées dans le cadre du plan AFI. Toutefois, une seule de ces initiatives a jusqu'ici conduit à la création d'une agence régionale.

2.6 L'équipe d'appui à la sécurité du RASG-AFI AIG œuvre donc à fournir aux Etats les outils (protocoles d'accord) leur permettant de signer des accords bilatéraux avec d'autres Etats d'une part, et un cadre d'orientation pour participer à la création ou adhérer aux organisations régionales d'enquêtes sur les accidents d'aviation (RAIO) d'autre part.

2.7 Afin d'appuyer l'initiative AIG, un atelier sur les enquêtes sur les accidents d'aviation organisé par le Bureau français des enquêtes sur les Accidents (BEA) s'est tenu du 5 au 16 octobre 2015 au bureau de l'OACI à Dakar, et 44 participants venus de 08 Etats francophones y ont assisté, ainsi qu'**ANSP**.

3. CONCLUSION

3.1 Afin de garantir la mise en œuvre réussie du projet AIG iKit, il est recommandé que le RASC et les parties prenantes coordonnent leurs activités de mobilisation des ressources afin d'organiser deux ateliers AIG, pour les participants Anglophones et francophones.

4. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

4.1 La réunion est invitée à:

- a. Relever les informations données dans la présente note de travail sur l'équipe d'appui à la sécurité - RASG AI AIG;

- b. Examiner et approuver les recommandations concernant l'organisation de deux ateliers AIG pour les Etats sur la mise en œuvre de la trousse à outils AIG appelée iKit (Cf la proposition de projet ci-joint)
- c. Proposer une décision en vue de soutenir la mise en place efficace d'une organisation régionale d'enquêtes sur les accidents dans la Région.

-END-